



Situation de la BVD dans le canton de Fribourg

Rapport intermédiaire

Santé des animaux de rente en Suisse NTGS, avril 2022

Contenu

1. Introduction	page 1
2. Evolution de la situation de la BVD dans le canton de Fribourg	page 2
3. Questions Rapport intermédiaire	page 4
4. Visites d'entreprises	page 5
5. Connaissances sur la circulation du virus BVD	page 16
6. Comparaison cantons de Berne – Fribourg	page 18
7. Interview des vétérinaires	page 20
8. Conclusions sur les exploitations où la BVD est présente	page 21
9. Recommandations à l'attention du canton de Fribourg	page 22
10. Annexe 1 Vaccination	page 24

1. Introduction

Le programme national d'éradication de la BVD en Suisse a connu plusieurs phases depuis son lancement en 2008. Entre 2008 et 2012, le dépistage complet de la population bovine suivi d'un dépistage généralisé par l'antigène des veaux nouveau-nés a permis d'obtenir un succès rapide et une amélioration significative de la situation de la BVD dans tout le pays. Cette phase coûteuse a été remplacée en 2013 par une surveillance à long terme par sérologie sanguine et laitière, qui constitue depuis 2014 l'élément principal de la surveillance de la BVD. Elle est complétée par des éléments ciblés de recherche d'antigènes/d'anticorps en cas de questions concrètes et d'investigations de troupeaux en cas de suspicion et d'enquêtes épidémiologiques.

Après une baisse temporaire en 2014, avec 44 cas de BVD au niveau national (dont 9 dans le canton de Fribourg), le nombre de cas d'épizootie a de nouveau augmenté au niveau national. L'intensité de la surveillance nationale de la BVD a été augmentée après la reconnaissance de cette nouvelle augmentation des cas d'épizootie en 2015/16. En 2017, près de 300 cas d'épizootie ont été enregistrés avant que l'intensification de la surveillance ne puisse déployer ses effets.





Depuis quatre ans, le nombre de cas de BVD en Suisse ne cesse de diminuer. En 2021, et pour la première fois depuis 2014, moins de 100 cas d'épizootie ont été enregistrés au niveau national. Certains cantons n'ont connu aucun cas de BVD en 2021 (par exemple les Grisons).

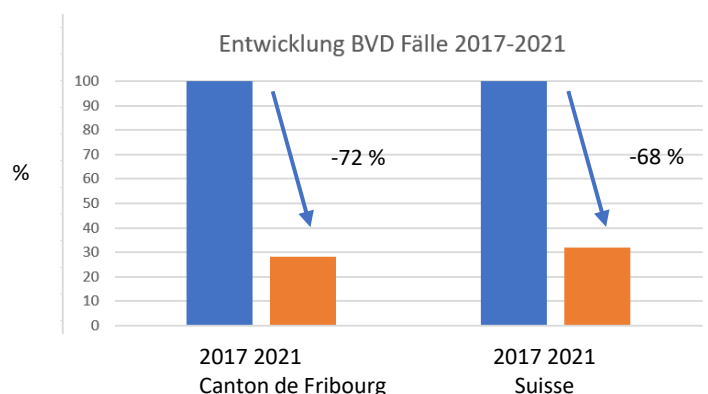
2. Evolution de la situation de la BVD dans le canton de Fribourg

Jusqu'en 2014, l'éradication de la BVD dans le canton de Fribourg a suivi l'évolution nationale. En 2016 - 2017, Fribourg a été plus touché que la moyenne par l'augmentation des cas d'épizootie et a présenté une épidémie de BVD sur proportionnée par rapport au niveau national en fonction de sa population bovine. Géographiquement, c'est surtout la partie sud-ouest du canton de Fribourg qui a été touchée.

Le canton de Fribourg a réagi à cette situation en 2017 en prenant des mesures supplémentaires et en s'engageant résolument. Il a introduit des mesures qui vont au-delà du niveau national et a mis en place un groupe cantonal d'accompagnement BVD pour améliorer la situation. Le recul voulu des cas d'épizootie s'est amorcé avec un certain retard, malheureusement moins rapide que prévu et attendu pour les années 2018-2020.

Si l'on suit de plus près les notifications d'épizooties (InfoSM de l'OSAV) pour les années 2017 - 2021 et que l'on met en relation les cas de BVD du canton de Fribourg avec l'évolution nationale de la BVD, on peut constater de manière positive que l'épizootie de BVD a reculé de 72%, canton de Fribourg, et de 68%, ensemble de la Suisse, durant cette période de 4 ans. Partant d'un niveau élevé, le succès de la lutte dans le canton de Fribourg est prouvé. En raison de la dynamique connue de la BVD, ce résultat doit être considéré comme meilleur pour le canton de Fribourg que pour l'ensemble de la Suisse. La prévalence en 2017 était supérieure à la moyenne suisse. Plus la prévalence initiale est élevée, plus il est difficile de faire progresser la lutte par une surveillance généralisée basée sur la sérologie pour éradiquer la BVD.

Figure 1. *Évolution des cas de BVD entre 2017 et 2021 avec diminution en pourcentage (2017 représenté comme 100%). Comparaison Fribourg / Suisse. On constate une nette diminution des cas d'épizootie sur une période de 4 ans. Pour le canton de Fribourg, cette diminution - partant d'un niveau élevé - est au moins aussi prononcée qu'au niveau national. Source : InfoSM OSAV.*



Il faut souligner, en particulier pour le deuxième semestre 2021, la nette diminution du nombre de cas de BVD dans le canton de Fribourg. Ceci est encourageant. En effet, 5 cas d'épizootie ont été



déclarés en six mois, contre 12 cas à la même période de l'année précédente. Le nombre total annuel de cas d'épizootie déclarés a également diminué, passant de 28 en 2020 à 19 en 2021 (environ -25%). Par conséquent, l'épidémie de BVD dans le canton de Fribourg, qui enregistrait jusqu'alors davantage de cas que les autres cantons, a diminué. Actuellement, il y a une épizootie en Suisse orientale en rapport avec le commerce de bétail et un éventuel cabinet vétérinaire, ce qui a déclenché un nombre important de cas d'épizootie.

Figure 2. *Évolution des cas d'épizootie de BVD en Suisse entre 2019 et 2021. On constate une diminution continue et ralentie des cas. Source : InfoSM OSAV.*

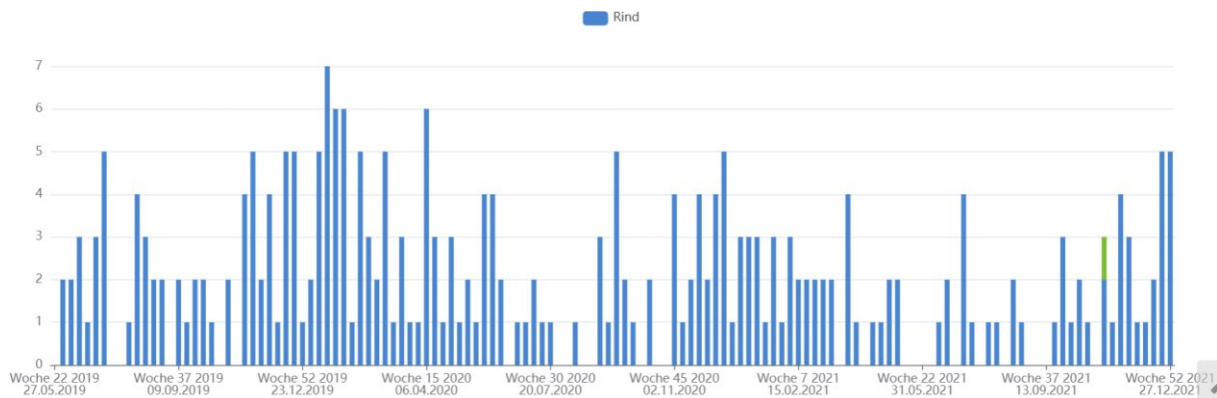
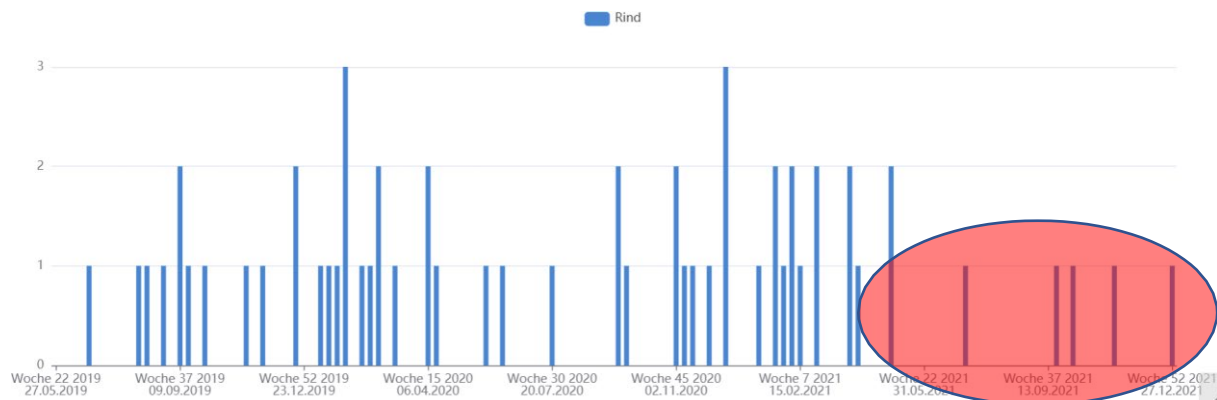


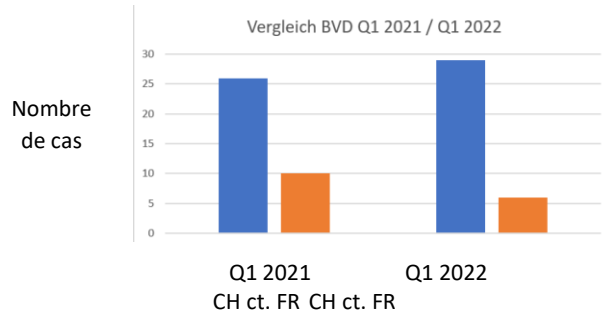
Figure 3. *Évolution des cas d'épizootie de BVD canton de Fribourg 2019 - 2021. Partant d'un niveau supérieur à la moyenne, le nombre de cas est en baisse, en particulier et rétrospectivement en 2021. Source : InfoSM OSAV.*



Actuellement, les chiffres provisoires du premier trimestre 2022, comparés au même trimestre de l'année précédente, montrent la poursuite de cette évolution pour le canton de Fribourg. Une nouvelle baisse du nombre de cas est visible (10 cas T1 2021, contre 6 cas T1 2022). Le canton de Fribourg s'améliore ainsi par rapport à l'ensemble de la Suisse.



Figure 4 : Nombre de cas de BVD au T1 2021 et T1 2022. Comparaison entre toute la Suisse (bleu) et le canton de Fribourg (orange). L'amélioration de la situation dans le canton de Fribourg se poursuit.
Source : InfoSM OSAV.



L'évolution des élevages placés sous mesures BVD ("exploitations sous séquestre") montre un décalage dans le temps par rapport à l'évolution du nombre de cas. Cette image se retrouve aussi bien dans l'ensemble de la Suisse que dans le canton de Fribourg. Ainsi, au 1^{er} trimestre 2022, entre 30 et 40 élevages sont toujours concernés par des mesures BVD dans le canton de Fribourg. Sans comparaison avec la baisse du nombre de cas, cela peut donner la fausse impression d'une stagnation de la situation BVD. Sur ce total, environ 30% des élevages ne présentant pas de cas de BVD sont bloqués. De plus, on observe que le canton fait preuve d'une prudence justifiée dans la levée des mesures de séquestre, celles-ci étant par exemple soumises à des dépistages finaux supplémentaires.

La situation épidémiologique tendue de la BVD, qui perdure depuis des années, a donné lieu à des discussions répétées dans le canton de Fribourg et a créé des zones de tensions. Certains doutent que l'éradication de la BVD atteigne son objectif. L'engagement important de ressources financières et humaines sollicite toutes les parties concernées. Les éleveurs concernés enregistrent en partie des pertes économiques importantes.

Des questions isolées sont posées sur la stratégie nationale d'éradication de la BVD. Il est notamment suggéré qu'une vaccination contre le virus de la BVD pourrait améliorer la situation concrète. Des comparaisons sont faites avec le recours à la vaccination contre la BVD en France. Un résumé concernant la vaccination est disponible à l'annexe 1.

3. Questions Rapport intermédiaire

Dans le cadre de l'étude, plusieurs questions ont été posées en novembre 2021 en relation à la situation de la BVD dans le canton de Fribourg.

Deux questions ont été priorisées pour le premier rapport intermédiaire :

1. *Analyse de la situation de la BVD dans des élevages concrets du canton de Fribourg*
 - Les dossiers des exploitations ont été étudiés en détail et discutés avec les responsables du SAAV.
 - Des visites d'exploitations ont été effectuées en collaboration avec le service vétérinaire cantonal et en partie avec le vétérinaire de troupeau.



- Des discussions ont été menées avec les éleveurs concernés.
- 2. *Comparaison des procédures de surveillance et d'éradication de la BVD entre les cantons de Berne et de Fribourg.*
- La procédure a été discutée étape par étape avec les personnes responsables au sein des autorités vétérinaires cantonales des deux cantons.
- Des exemples concrets ont été comparés afin de mettre en évidence d'éventuels particularités.

D'autres questions convenues seront abordées lors de la prochaine phase de l'étude.

4. Visites d'exploitations

En décembre 2021 et janvier 2022, huit exploitations du canton de Fribourg, actuellement touchées par la BVD, ont fait l'objet de visite sur place. Toutes les visites ont été effectuées en présence d'un spécialiste des autorités vétérinaires cantonales fribourgeoises. Dans certains cas, le vétérinaire du troupeau a accompagné la visite de l'exploitation.

En guise d'introduction, nous soulignons et remercions toutes les personnes impliquées, en particulier tous les éleveurs, qui ont fourni des informations constructives sur la situation de la BVD dans leur exploitation. Tous les entretiens se sont déroulés dans un climat positif. Malgré les pertes parfois significatives que la BVD a occasionné aux élevages, tous les éleveurs se sont montrés motivés à faire les efforts nécessaires pour que leur exploitation soit à nouveau exempte de BVD. Il est expressément souligné que de gros efforts sont déployés dans les exploitations, parfois complexes, pour y parvenir.

Lors des visites d'exploitation, la compartimentation/structure au sein de la détention bovine a été passée en revue de manière conséquente (vêlage, élevage de veaux, élevage, animaux en gestation, animaux en lactation) et les éventuels points critiques ont été abordés directement sur place.

Certains éléments des visites d'entreprises sont sommairement mis en évidence ci-dessous.

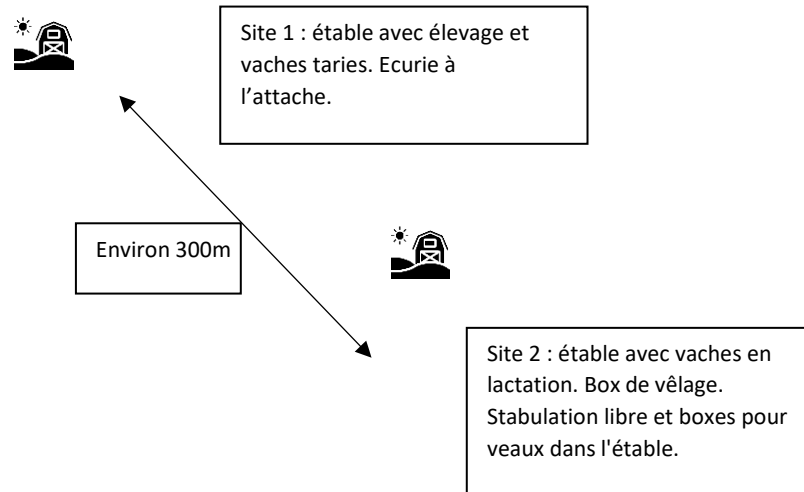
Exploitation A)

Principes de base :

- Il s'agit d'une exploitation laitière d'une soixantaine de têtes.
- L'élevage est divisé en 2 sites distants de quelques centaines de mètres. Cela permet de séparer localement les animaux en lactation des animaux d'élevage et des vaches taries. Les veaux nouveau-nés sont logés dans le bâtiment avec les animaux en lactation.
- Une meilleure séparation pour les veaux est demandée depuis longtemps par les autorités vétérinaires cantonales et est en cours de planification par l'éleveur. Cela nécessite toutefois des mesures de construction, ce qui retarde la mise en œuvre de la mesure.



- Dans le bâtiment d'élevage et des vaches tarées, une structure claire entre les différents groupes d'animaux (avec les animaux en gestation) n'est que partiellement visible.
- L'événement BVD dure depuis novembre 2020.
- L'éleveur lui-même a eu de graves problèmes de santé en 2021 et a dû se faire hospitaliser. Cela a rendu encore plus difficile la mise en œuvre des mesures concernant le bétail laitier.



Points centraux de la discussion :

- La compréhension fondamentale de l'infection BVD avec les moments critiques (animaux en gestation, veau IP, etc.) a été discutée avec l'éleveur. En raison de la charge de travail supplémentaire, l'éleveur retarde la mise en œuvre des mesures. Il sous-estime le fait que sans repenser les processus de travail, il ne parviendra pas à interrompre la chaîne d'infection interne.
- Le vêlage et la séparation des veaux (placement dans un igloo en dehors de l'étable des vaches laitières) jusqu'à l'arrivée des résultats du laboratoire BVD sont prioritaires. Bien que cela soit prévu depuis longtemps et discuté avec les autorités vétérinaires cantonales, les veaux ne sont toujours pas suffisamment séparés. Une séparation entraîne un surcroît de travail pour l'éleveur dans sa gestion quotidienne, ce qui l'empêche de mettre en œuvre rapidement cette mesure.
- La séparation locale des différents animaux (gestants, non gestants, achetés) lors de l'élevage et des vaches tarées dans le bâtiment séparé n'est pas garantie. Une amélioration de la stabulation peut garantir une réduction du risque interne. Cela devrait également être faisable du point de vue de l'éleveur.

Recommandations :

- La séparation des veaux (igloo en dehors de l'étable des vaches laitières) jusqu'à l'arrivée des résultats du laboratoire BVD doit être réalisée le plus rapidement possible.



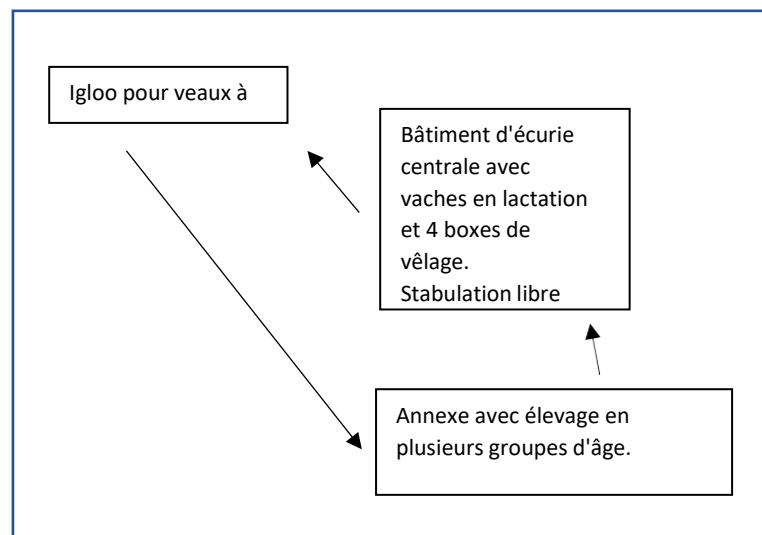
- Le logement des animaux dans le deuxième bâtiment (élevage et vaches tarées) doit être amélioré.
- L'éleveur a lui-même des problèmes de santé et la charge de travail est élevée. La complexité de l'infection BVD est parfois sous-estimée. Un accompagnement régulier par un spécialiste (par ex. le vétérinaire du troupeau) avec des conseils simples concernant la BVD est recommandé.

Globalement : en raison des conditions de construction et de la situation personnelle de l'éleveur, ce cas de BVD pourrait durer encore un certain temps.

Exploitation B) :

Principes de base :

- Il s'agit d'une exploitation de bétail laitier et d'un élevage supérieur à la moyenne, avec environ 160 animaux.
- L'exploitation est bien gérée. L'exploitation est localement compartimentée et clairement structurée selon les processus de travail.
- Les mesures d'hygiène de base sont appliquées de manière conséquente.
- Quatre boxes de vêlage sont disponibles. Un igloo séparé pour les veaux est disponible et se trouve à une distance suffisante des animaux en gestation.
- L'exploitation avait déjà connu un épisode de BVD en 2016, puis un nouveau depuis février 2021.



Points clés de la discussion :

- L'éleveur a une grande connaissance de la BVD et connaît les éléments critiques. Il a la volonté de mettre en œuvre les mesures nécessaires.
- Comme c'est la deuxième fois qu'il est touché par la BVD, il ne croit plus à une éradication durable de l'épizootie ("événement tous les 5 ans"). De plus, le fait que la source d'introduction du virus ne soit pas connue est un facteur aggravant.



- Le thème de la vaccination est abordé. L'éleveur reconnaît que ce moyen ne constitue pas une solution durable.
- La visite montre que l'éleveur a pris toutes les mesures nécessaires pour interrompre la chaîne d'infection au sein de l'élevage.

Recommandations :

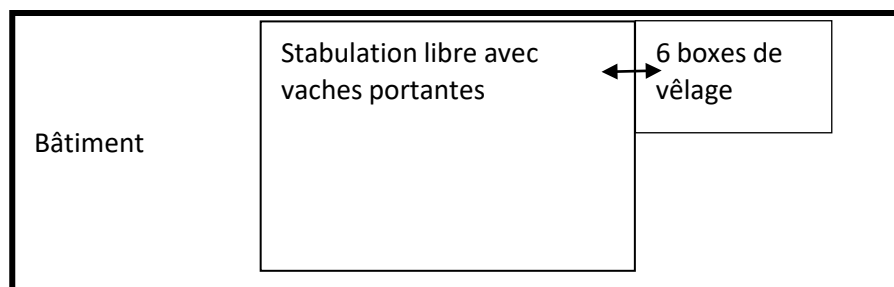
- La gestion actuelle et la mise en œuvre des mesures doivent être poursuivies de manière conséquente.
- L'actualité de la BVD dans les élevages dure maintenant depuis environ 11 mois. On pouvait s'y attendre, compte tenu de la structure de l'exploitation (1^{re} vague).
- Une sérologie ciblée dans certains compartiments au sein de l'élevage au cours des prochains mois permettrait de mieux cibler la dynamique de la BVD dans l'exploitation et de soutenir la lutte.

Globalement, si toutes les mesures de réduction des risques continuent d'être appliquées de manière conséquente, il y a de bonnes chances que le statut "indemne de BVD" soit atteint dans un délai raisonnable. La sérologie ciblée de certains groupes d'animaux peut aider à atteindre cet objectif.

Exploitation C) :

Principes de base :

- Il s'agit d'une exploitation de bovins avec des vaches allaitantes d'une centaine de têtes.
- La structure donnée de l'exploitation implique une collaboration avec divers alpages situés à différents endroits.
- L'événement BVD dure depuis le début de l'année 2018.
- L'exploitation dispose de six boxes de vêlage au total. Il y a un passage direct de la zone de vêlage sans sas d'hygiène à l'autre partie du bâtiment d'exploitation où se trouvent les animaux en gestation.
- L'éleveur n'est que partiellement présent sur place. De nombreux travaux sont effectués par l'employé. Une bonne communication interne est importante.



Points centraux lors de la discussion :



- L'exploitation d'animaux connaît depuis un certain temps des problèmes de cryptosporidiose chez les veaux. Cela a également entraîné la perte de quelques veaux, ce qui préoccupe beaucoup l'éleveur. Il s'interroge également sur la priorité de l'éradication de la BVD par rapport à d'autres aspects de la santé animale.
- L'hygiène dans les boxes de vêlage peut être améliorée. Il a notamment été question du renouvellement du tapis de paille et du nettoyage entre chaque vêlage.
- Le passage de la zone de vêlage (animaux IP possibles) à la zone de stabulation avec les animaux en gestation peut être mieux organisé. Les procédures de l'exploitation peuvent être complétées par des mesures d'hygiène visant à éviter que le virus ne circule en interne.
- L'exploitation est tributaire d'un trafic d'animaux complexe en raison de divers alpages. L'éleveur souhaite en outre acheter des veaux lorsque la mère a perdu son propre veau. Cela est en principe possible, mais doit être discuté avec les autorités vétérinaires cantonales en raison de la décision de séquestre.

Recommandations :

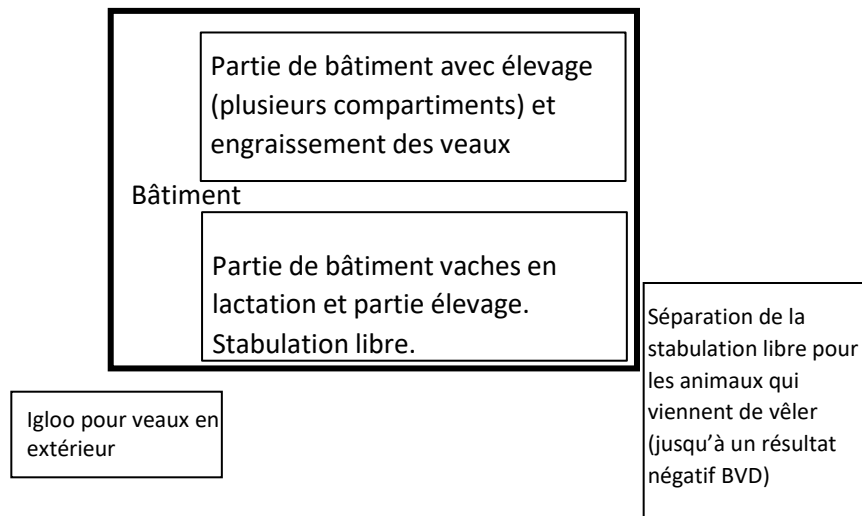
- La priorité est donnée à l'amélioration générale de la biosécurité interne (hygiène dans la zone de vêlage, passage des veaux aux animaux en gestation). Il est important que non seulement l'éleveur lui-même, mais également l'employé, soient bien informés et à jour.
- Dans le secteur des veaux, un soutien (suivi de troupeau) pour la prévention des problèmes de troupeau (cryptosporidiose) est aussi judicieux. Un allègement de cette tâche permettrait de dégager davantage de ressources pour mettre en œuvre efficacement les mesures de lutte contre la BVD.

Globalement : la biosécurité interne est déterminante pour l'interruption de la chaîne d'infection. Si des mesures concrètes ne sont pas mises en œuvre dans ce domaine, la BVD risque de perdurer encore un certain temps.

Exploitation D) :

Principes de base :

- Il s'agit d'une exploitation d'une taille supérieure à la moyenne, avec un élevage laitier et un engraissement de veaux (branches d'exploitation séparées).
- Les deux branches d'exploitation ont des numéros BDTA différents et reçoivent des soins vétérinaires séparés.
- Les événements de BVD durent depuis le début de l'année 2018.
- Il y a un trafic intensif d'animaux en raison de l'engraissement des veaux. Le segment du bétail laitier n'est toutefois guère concerné.
- Les structures de l'élevage laitier ont été actualisées à plusieurs reprises au cours des dernières années (différentes communautés d'exploitation).



Points centraux lors de la discussion :

- L'éleveur assure une bonne séparation des animaux qui vêlent. Les vaches fraîchement vêlées sont placées dans un compartiment séparé de la stabulation libre pendant 2 semaines après le vêlage.
- La détention en igloo des veaux se trouve à l'extérieur de l'étable des vaches laitières.
- L'éleveur sépare systématiquement les mouvements d'animaux des deux branches de l'exploitation. Rien n'indique que l'introduction du virus de la BVD ait eu lieu par l'intermédiaire de veaux d'engraissement dans l'exploitation.
- L'éleveur collabore avec différents autres éleveurs (parfois des communautés d'exploitation) pour gérer l'élevage laitier. Cela entraîne une certaine complexité, car les formes de collaboration ont été modifiées à plusieurs reprises au cours des dernières années. Selon les déclarations de l'éleveur, il faut partir du principe que l'introduction de la BVD a été effectuée par le biais d'exploitations partenaires.

Recommandations :

- Les mesures de gestion existantes doivent être poursuivies de manière conséquente. En particulier, la séparation locale des groupes d'animaux au sein de l'exploitation doit être maintenue.
- La législation sur les épizooties ne prévoit plus la tenue de deux numéros BDTA dans un même bâtiment de détention (parallèlement pour le bétail laitier et l'engraissement des veaux). Il faut partir du principe que le canton ne l'autorisera plus dans un avenir proche.
- Il est recommandé de simplifier le trafic d'animaux avec des exploitations partenaires changeantes dans l'élevage de bétail de lait. Notamment parce que l'on peut partir du principe qu'il s'agit de la source initiale d'infection à la BVD. Une simplification réduit la complexité des processus et diminue ainsi le risque.
- Une sérologie ciblée de la BVD de certains groupes d'animaux permet de mieux évaluer l'évolution de la situation.

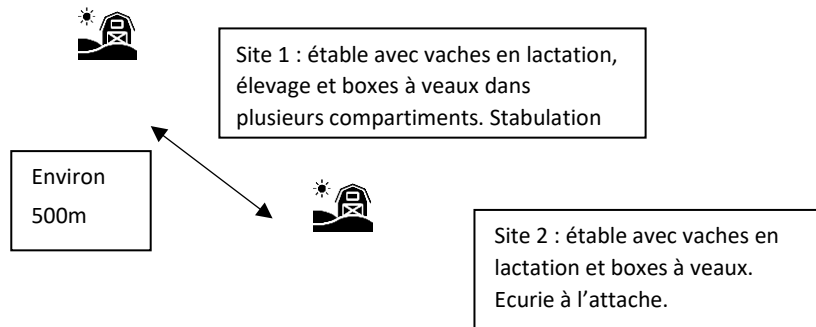
Globalement : les mesures correctes sont mises en œuvre dans l'élevage. Cependant, la BVD persiste depuis un certain temps. Les structures d'exploitation complexes et changeantes au fil du temps contribuent à la persistance des risques liés à la situation de la BVD.



Exploitation E) :

Principes de base :

- Il s'agit d'une exploitation laitière d'une taille supérieure à la moyenne, répartie sur 3 sites au total (dont 2 ont été visités).
- Les événements de BVD durent depuis avril 2017.
- L'éleveur a négligé à plusieurs reprises la mise en œuvre dans les délais des mesures de lutte contre la BVD dans son élevage. En particulier, les prélèvements d'échantillons sur les animaux nouveau-nés ont été effectués à plusieurs reprises avec retard.



Points centraux de la discussion :

- Le prélèvement d'échantillons sur les veaux nouveau-nés dans les meilleurs délais est une priorité. L'éleveur est conscient que l'on a parfois attendu trop longtemps (plusieurs semaines). Cela laisse le temps à un éventuel animal IP de disséminer le virus et d'entretenir la chaîne d'infection. La nécessité de renforcer la collaboration avec le vétérinaire du troupeau à ce sujet a été discutée.
- Dans l'ensemble, la gestion des données BDTA et des données d'insémination peut être améliorée. Sans une traçabilité claire et en temps réel des animaux potentiellement importants pour la chaîne d'infection BVD au sein de l'élevage, il est difficile d'appliquer efficacement les mesures.

Recommandations :

- D'une part, l'éleveur voit les éléments critiques de la BVD, mais d'autre part, il n'applique pas les mesures de manière conséquente. Un suivi régulier et spontané - par exemple par le vétérinaire du troupeau - est indiqué.
- Le prélèvement d'échantillons sur les veaux nouveau-nés doit être effectué rapidement et systématiquement. Il convient de définir une date fixe avec le vétérinaire du troupeau (par exemple chaque vendredi). Cela permet d'éviter que le prélèvement d'échantillons soit oublié en raison d'autres priorités de l'éleveur.
- Renforcement de la biosécurité interne : la séparation des veaux nouveau-nés jusqu'à l'arrivée des résultats de laboratoire BVD devrait être améliorée. Cela a un lien avec le délai (voir recommandation ci-dessus).

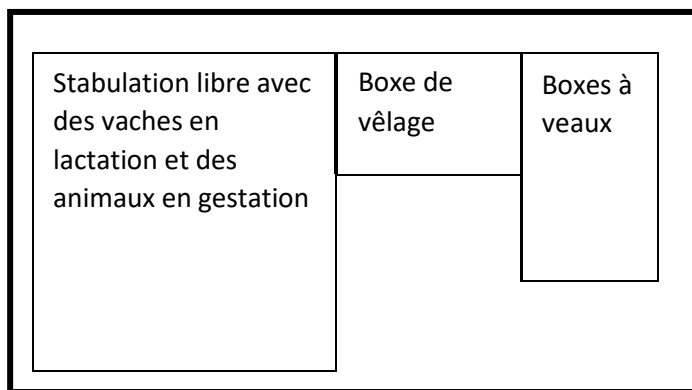


Globalement : malgré les dimensions, les structures d'exploitation sont claires. Si l'éleveur comprend la priorité nécessaire à la mise en œuvre rapide et conséquente des mesures, les conditions sont réunies pour l'obtention du statut "indemne de BVD".

Exploitation F) :

Principes de base :

- C'est une exploitation laitière et un élevage de taille moyenne
- Les structures de l'exploitation sont claires. L'exploitation est relativement isolée géographiquement et dispose de son propre alpage à proximité immédiate.
- Les événements liés à la BVD durent depuis mars 2021 - actuellement, l'élevage se trouve "dans la première vague" d'animaux IP BVD. Cette situation était prévisible.
- L'éleveur a une charge de travail élevée en permanence.



Points centraux de la discussion :

- La naissance fréquente d'animaux IP BVD (première vague) a été discutée. Par conséquent, la pression infectieuse est actuellement élevée dans l'étable. Il est important de prélever immédiatement des échantillons sur les animaux nouveau-nés et de respecter les mesures de biosécurité internes.
- Biosécurité interne : l'espace disponible dans l'étable est relativement modeste. Le passage entre les boxes à veaux (potentiellement des animaux IP), le box de vêlage et les animaux en gestation de la stabulation libre est un risque. Les processus d'exploitation ne permettent qu'une séparation limitée.
- Il y a contact entre les différents veaux. Il faut donc s'attendre à des infections transitoires.

Recommandations :

- Le déroulement des opérations (temps) et l'hygiène (désinfection des bottes, sas) doit être organisé de telle manière que le virus de la BVD ait le moins de possibilités de passer des veaux aux animaux en gestation.
- Les veaux doivent être gardés isolés dans les boxes à veaux, même plusieurs jours après l'éradication d'un animal IP BVD, en raison de la possibilité d'infections transitoires.

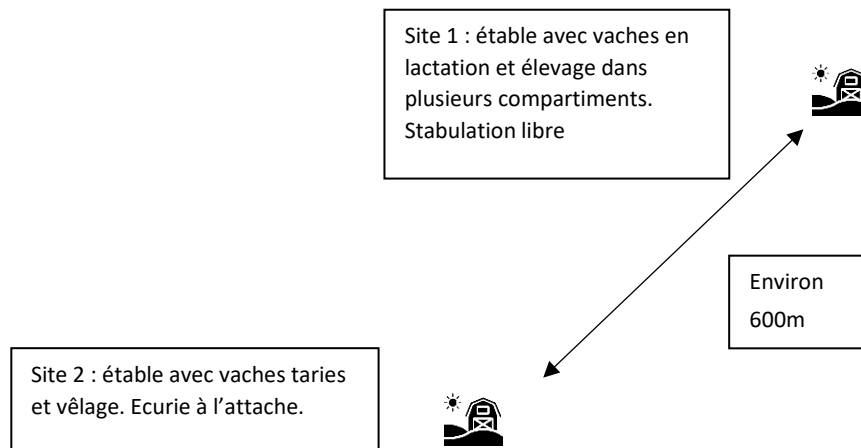


Globalement, les naissances actuelles d'animaux IP BVD étaient attendues (première vague). Les conditions de biosécurité interne n'empêchent que partiellement le virus d'atteindre à nouveau les animaux en gestation. Il faut s'attendre à d'autres animaux IP. La sérologie permettra de mieux cerner la situation dans l'élevage au printemps.

Exploitation G) :

Principes de base :

- Il s'agit d'un élevage laitier moyen sur deux sites.
- L'épisode de BVD dure depuis 2017. Entre-temps, l'exploitation a été brièvement exempte de BVD.
- La fécondation des animaux se fait à la fois par insémination artificielle et par un taureau dans l'exploitation.



Points centraux de la discussion :

- Depuis un certain temps déjà, aucun animal IP BVD n'a été détecté dans l'exploitation. Cependant, en raison de la présence inexplicable de résultats positifs aux anticorps, l'interdiction de déplacement a été prolongée. Cela est logique, car il n'y avait pas suffisamment de certitude que le virus BVD ne circulait effectivement plus.
- Pendant longtemps, la gestion générale des données d'insémination et de saillie n'a pas été optimale. Parfois, toutes les femelles susceptibles d'être portantes n'étaient pas saisies, ce qui pouvait faire manquer des parties de la chaîne d'infection interne.
- L'espace disponible permet d'organiser des vêlages et de laisser les vaches après le vêlage (> 7 jours) dans la deuxième étable. Cette règle doit être respectée de manière conséquente

Recommandations :

- La gestion de l'hygiène et la séparation des vaches et des veaux après le vêlage ou la naissance dans l'étable inférieure (couloir d'étable propre) doivent être systématiques.



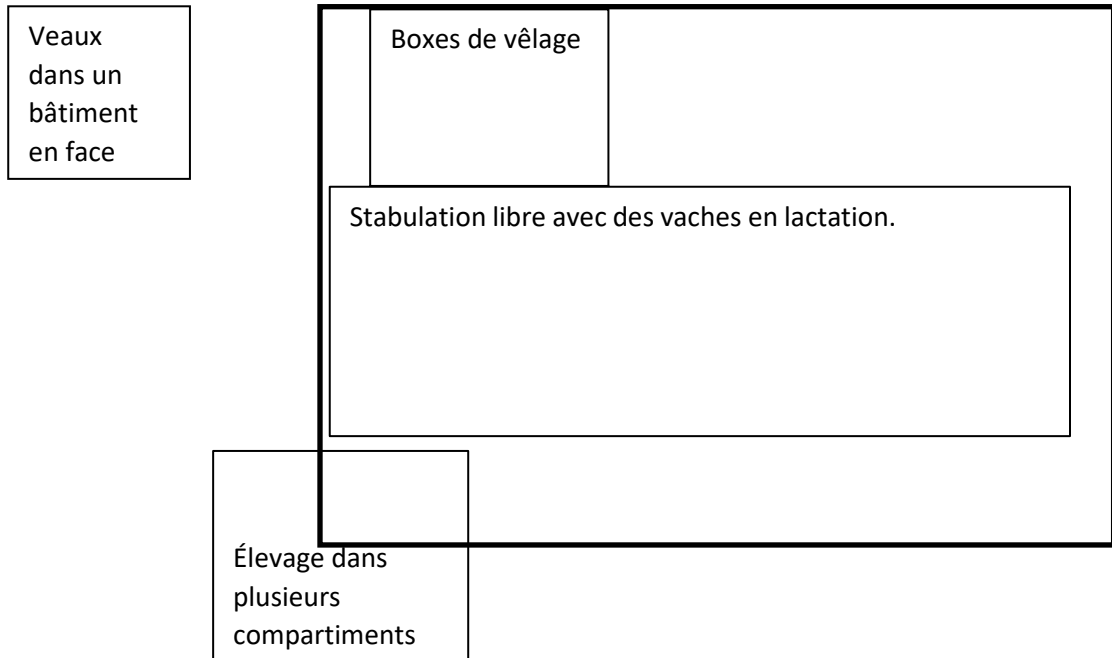
- Il est judicieux de poursuivre les mesures existantes. Un contrôle final par sérologie doit avoir lieu au printemps. Si aucun autre résultat inexplicable n'est obtenu, l'élevage sera déclaré "indemne de BVD. "

Globalement : si les mesures sont appliquées de manière conséquente, il est fort probable que l'exploitation puisse être exempte de BVD dans le courant du premier semestre 2022.

Exploitation H) :

Principes de base :

- Il s'agit d'une exploitation d'élevage et laitière Holstein comptant environ 180 animaux.
- L'exploitation est bien gérée et clairement structurée. Le manque de place entraîne des restrictions dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre la BVD.
- La BVD a été présente pour la première fois en 2016, puis l'exploitation était à nouveau indemne de BVD en 2017. Depuis 2021, il y a de nouveau des cas de BVD.
- Les processus d'exploitation impliquent des vêlages groupés pendant les mois d'automne. Pendant cette période en particulier, l'espace disponible pour les vêlages est limité.



Points centraux de la discussion :

- Le vêlage groupé est un aspect central. En raison de l'espace disponible, l'éleveur ne voit pas d'autre solution que de placer certaines vaches fraîchement vêlées directement avec les autres (gestantes). L'éleveur est conscient que cela comporte des risques, car des virus de la BVD peuvent être excrétés pendant le nettoyage des vaches parturientes, même plusieurs jours après le vêlage.



- La vaccination contre la BVD a été discutée : l'éleveur ne croit pas au succès de la stratégie d'éradication actuelle. Selon lui, la vaccination pourrait aider dans sa situation. La complexité de la vaccination contre la BVD dans un élevage laitier et les limites de la vaccination ont été discutées. Il a notamment été expliqué que la vaccination BVD ne peut, au mieux, que limiter temporairement les dégâts économiques. C'est dans cet objectif qu'elle est utilisée dans les régions où aucune stratégie de lutte globale n'est mise en œuvre. Elle ne peut pas être considérée comme une solution durable pour éradiquer une infection BVD, voir également l'annexe 1.
- Les veaux sont bien séparés du reste de l'élevage. L'éleveur a l'intention d'apporter des modifications à la construction dans les prochains mois afin d'améliorer encore l'élevage des jeunes animaux.

Recommandations :

- La gestion des vêlages est le facteur limitant de l'élevage. Les vaches fraîchement vêlées ne devraient pas être remises avec les animaux en gestation tant qu'elles ne se sont pas nettoyées. Si cela n'est pas possible pour des raisons de place pendant la période de vêlage groupé, il faut au moins évaluer le risque individuel par sérologie et agir en conséquence.
- D'autres dépistages sérologiques dans les différents groupes d'animaux au sein de l'exploitation pourraient aider à mieux cerner l'état actuel de la BVD.

Globalement : les mesures correctes sont mises en œuvre. En raison de la taille de l'exploitation et de l'espace limité lors du vêlage, il faut s'attendre à ce que l'épidémie progresse dans l'exploitation.



5. Connaissances sur la circulation du virus de la BVD

L'étude des dossiers et des pièces, les clarifications avec les personnes responsables des autorités vétérinaires cantonales ainsi que les visites d'exploitations ont montré que différents facteurs permettent d'expliquer pourquoi le virus de la BVD n'est toujours pas complètement éradiqué dans le canton de Fribourg. Les conclusions qui suivent doivent être considérées à un niveau supérieur à celui des différents foyers d'épizootie et s'appliquent également en partie à l'incidence résiduelle de la BVD dans d'autres cantons.

5.1 Circulation virale intercantonale

Les cas d'épizootie dans le canton de Fribourg peuvent être la source de cas d'épidémie en aval dans d'autres cantons. Mais ils peuvent aussi être la conséquence d'un apport de virus provenant d'un autre canton. Au plus fort de la résurgence de la BVD dans le canton de Fribourg en 2017/18, des animaux contaminés par la BVD ont été déplacés sans le savoir dans d'autres cantons avant d'être découverts. D'autre part, la situation actuelle montre qu'avec les efforts extraordinaires du canton de Fribourg, la probabilité de découvrir des cas d'épizootie dont la source ne se trouve pas dans le canton de Fribourg augmente. Cette constatation peut être étayée par des cas concrets d'épidémie.

Il n'est donc pas pertinent de partir du principe que l'épidémie est isolée dans le canton de Fribourg et qu'elle reste durable et statique. Il s'agit plutôt d'un événement dynamique qui se déplace dans le temps et dans l'espace. L'évolution au cours des dernières années montre clairement que la situation de la BVD dans le canton de Fribourg s'améliore.

Plusieurs chaînes d'infection sont présentes en parallèle, dont certaines ne sont traçables qu'avec des lacunes et se propagent par vagues ou peuvent être stoppées par des mesures efficaces. La collaboration intercantonale dans le sens d'enquête épidémiologique des cas d'épizootie de BVD est essentielle pour ne pas donner au virus une longueur d'avance.

5.2 Biosécurité

On peut faire une distinction entre la biosécurité interne et externe. Différents aspects de la biosécurité interne ont déjà été abordés par des visites d'exploitations individuelles (chapitre 4), qui influencent si le virus de la BVD circule entre les différents groupes d'animaux dans une exploitation et pendant combien de temps.

La biosécurité externe protège l'élevage d'un apport de virus de l'extérieur. Les aspects importants à cet égard sont par exemple les mouvements d'animaux ou le contact avec les animaux d'une exploitation voisine lors de la mise au pâturage. La biosécurité externe contribue de manière décisive à ce qu'un élevage ne fasse pas partie d'une chaîne d'infection qui se déroule au niveau régional. Plus la pression infectieuse est élevée dans un environnement concret, plus les mesures de biosécurité externe sont importantes. Cela peut expliquer pourquoi un manque de biosécurité dans un environnement où le virus de la BVD ne circule pas peut rester sans conséquences, alors qu'une approche comparable avec présence du virus de la BVD ne reste pas sans conséquences négatives. En d'autres termes, l'utilité des mesures de biosécurité est notamment liée à la situation épidémiologique.

L'actualité de la BVD dans le canton de Fribourg a clairement montré que la pression infectieuse a augmenté au niveau régional entre 2015 et 2017. Par la suite, des pratiques courantes dans les



exploitations (p. ex. trafic intensif d'animaux), qui ne se distinguent pas de manière significative en comparaison nationale et qui n'auraient pas eu de conséquences négatives dans des circonstances normales, ont entraîné une augmentation des cas de BVD.

La biosécurité interne détermine notamment si l'introduction du virus BVD dans un élevage peut entraîner une circulation interne du virus. Les aspects relatifs à cette question ont été abordés lors de toutes les visites d'exploitations. La biosécurité interne dans les élevages bovins en général en Suisse est un sujet qui devrait faire l'objet d'une plus grande attention. Il y a là un potentiel essentiel qui n'est pas seulement important en ce qui concerne la BVD, mais qui contribuerait également à renforcer la santé animale en général.

Enfin, la biosécurité interne dépend également des structures de construction et d'exploitation. Malheureusement, certaines procédures existantes ne peuvent être améliorées qu'au prix d'efforts et de coûts considérables.

5.3 Introduction indirecte de virus

Il est important, tant pour l'éleveur concerné que pour l'autorité vétérinaire, qu'une chaîne d'infection BVD puisse être mise en évidence rétroactivement. Dans la mesure où il est possible de déterminer la date et la cause de l'introduction du virus dans un élevage, il est possible de prendre des mesures de précaution sur place et d'identifier rapidement d'éventuels événements épizootiques parallèles. La connaissance de l'entrée du virus est également importante dans la mesure où elle renforce l'expérience de l'efficacité de ses propres actions.

Les discussions avec les éleveurs ont clairement montré leur frustration lorsqu'il n'est pas possible de retracer clairement l'introduction du virus. Il en résulte une certaine impuissance face à d'éventuelles futures introductions de virus. Des doutes quant au succès de l'éradication de la BVD sont également exprimés.

L'introduction du virus par des animaux infectés de manière permanente dans un élevage reste la principale cause des cas de BVD. Des animaux infectés de manière transitoire peuvent également provoquer un nouveau cas de maladie dans un troupeau naïf. Si le trafic d'animaux ne permet pas de tirer des conclusions, il reste la possibilité d'une introduction indirecte du virus. Le virus de la BVD peut passer d'un élevage à l'autre par le biais de personnes et d'instruments/outils. En ce qui concerne les personnes, il peut s'agir de personnes appartenant à l'exploitation ou de personnes qui circulent régulièrement entre les élevages bovins dans le cadre de leur activité professionnelle. Les moyens auxiliaires utilisés entre les fermes doivent être pris en compte.

Ces dernières années, le canton de Fribourg a connu une situation épidémiologique de la BVD où le virus circulait de manière latente en raison de l'accumulation de cas de BVD. Cela augmentait la probabilité d'infections indirectes et donc de chaînes infectieuses non traçables.

Le virus de la BVD n'est pas hautement contagieux. En conséquence, les mesures d'hygiène classiques sont suffisantes pour empêcher l'introduction indirecte du virus. Elles sont toutefois essentielles et doivent être appliquées de manière conséquente par toutes les personnes. Différents aspects sont ainsi abordés, comme par exemple

- Les mesures d'hygiène : nettoyage/désinfection et changement des vêtements d'écurie et des bottes



- Les mesures d'hygiène : nettoyage/désinfection des moyens auxiliaires (p. ex. conteneurs de transport) utilisés entre les exploitations.
- Les mesures d'hygiène : nettoyage/désinfection des véhicules de transport
- Séquence des visites planifiées dans les exploitations : exploitation présentant le plus grand risque en dernier
- Pas de réutilisation de "matériel à usage unique" (par exemple, les aiguilles)
- Pas d'utilisation de taureaux dépanneurs.

La discussion sur les souches virales BVD circulantes, qui présenteraient une virulence plus élevée, n'a pas pu être menée de manière définitive avec les moyens de cette étude.

5.4 Attitude de base des personnes impliquées

Les connaissances techniques sur le virus de la BVD, sur ses possibilités de propagation et sur l'interaction entre l'animal et le virus sont incontestablement importantes. La connaissance des caractéristiques du virus ainsi que la mise en œuvre correcte des mesures sont les pierres angulaires du succès.

L'éradication de la BVD montre qu'il existe également d'autres facteurs qui contribuent de manière déterminante à la rapidité avec laquelle un cas de BVD peut être éradiqué et les dommages minimisés. La manière d'aborder et d'éradiquer un cas de BVD est déterminante pour le succès.

- L'éradication d'une infection BVD dans un élevage est importante sur le plan économique et a un impact direct sur les paramètres de performance des animaux. Il existe suffisamment de littérature spécialisée à ce sujet.
- Le questionnement des processus opérationnels est laborieux. L'identification et l'adaptation des points critiques doivent pouvoir être discutées de manière constructive.
- Les compétences professionnelles sont présentes chez tous les participants. La résolution des problèmes peut être abordée de manière constructive dans le respect mutuel.
- Il est difficile et coûteux de maintenir des mesures pendant des mois. Dès le début, il ne faut pas minimiser le surcroît de travail et la charge que cela représente.

L'éradication nationale de la BVD montre que l'attitude fondamentale des personnes impliquées est un facteur de réussite important.

6. Comparaison Berne - Fribourg

Les procédures de traitement des cas de BVD et des résultats de la surveillance de la BVD ont été examinées aussi bien avec le canton de Fribourg qu'avec le canton de Berne. Il existe des divergences sur certains points. Cependant, aucune procédure fondamentalement différente n'a été identifiée.

Taille de l'exploitation : il est frappant de constater que dans le canton de Fribourg, les exploitations concernées par la BVD et visitées représentent une taille d'exploitation supérieure à la moyenne. Cela entraîne une augmentation du trafic d'animaux et de la complexité de la mise en réseau avec les autres exploitations. Les contacts indirects augmentent également.

Structure des élevages : Il est frappant de constater que dans le canton de Fribourg, les exploitations concernées par la BVD et visitées ont tendance à présenter des



structures d'exploitation plus complexes que celles auxquelles on peut s'attendre en moyenne suisse. Il s'agit notamment d'exploitations multisites ou de différentes formes de collaboration avec des exploitations partenaires. L'orientation vers l'élevage implique également une augmentation de la complexité.

Surveillance de base de la BVD : le canton de Berne procède à la surveillance de base de la BVD en suivant strictement les directives nationales (sérologie des exploitations livrant du lait et des exploitations ne livrant pas de lait). Le canton de Fribourg utilise des instruments supplémentaires, comme par exemple l'examen aux points de collecte des cadavres. Cela lui permet tendanciellement de gagner du temps en détectant plus tôt un cas de BVD.

Cependant, rien n'indique que dans le canton de Berne, l'absence d'éléments supplémentaires de la surveillance de base ne permette pas de détecter un cas d'épizootie. De manière générale, il est souligné que la pression infectieuse BVD en 2017/18/19 dans le canton de Fribourg était supérieure à la moyenne. Cela justifie des mesures régionales pour une détection plus rapide d'une épizootie.

Prélèvements : dans le canton de Fribourg, les prélèvements sur les veaux nouveau-nés dans les exploitations touchées par la BVD sont effectués exclusivement par les vétérinaires de troupeau depuis le printemps 2021. Cette mesure conduit non seulement à un prélèvement d'échantillons plus fiable et plus professionnel (prise de sang), mais aussi à une collaboration plus intensive avec les vétérinaires praticiens.

Délais : lors du traitement de cas suspects issus de la surveillance de la BVD, le canton de Berne se donne des délais serrés pour mettre en place les prochaines mesures. Ainsi, les résultats de laboratoire issus de la surveillance de la BVD doivent être traités dans les délais impartis (< 1 semaine de travail).

Utilisation de la sérologie : Le canton de Berne et le canton de Fribourg utilisent tous deux la sérologie BVD comme instrument dans les cas d'épizootie de BVD. Il est frappant de constater que le canton de Berne utilise cet instrument plus tôt dans la survenue d'un cas et à des intervalles plus courts que le canton de Fribourg. Il est utilisé dès les premières investigations après la détection du virus, afin de mieux cerner la situation épizootique dans l'exploitation elle-même. Dans le canton de Fribourg, la sérologie est davantage utilisée plus tard dans l'évolution de l'épizootie.

Démarche individuelle : Le canton de Berne attache beaucoup d'importance à la prise en compte des conditions individuelles d'un élevage confronté à un cas de BVD. Au début des investigations, la procédure est adaptée à différents paramètres de l'exploitation (taille, structure, gestion). Dans le canton de Fribourg également, ces éléments individuels sont suffisamment pris en compte. Cependant, on procède en principe selon un processus donné, qui se retrouve tout au long de la gestion du cas.



Implication du vét. expl. : les deux cantons cherchent à travailler en étroite collaboration avec le vétérinaire de troupeau. Ils reconnaissent tous deux que l'influence positive de ce dernier sur l'éleveur doit être renforcée dans la mesure du possible.

Dans l'ensemble, les entretiens ont permis d'identifier dans les deux cantons des éléments qui présentent des avantages dans des situations concrètes. D'autre part, il n'y a pas d'éléments qui sont clairement lacunaire dans un canton et qui devraient être modifiés en conséquence. Les spécialistes des deux cantons disposent d'une grande expérience et peuvent répondre aux problématiques des élevages concernés.

D'autre part, il existe des éléments dont l'efficacité et la nécessité peuvent être remises en question lors d'un examen du succès des mesures. Cette partie de l'étude sera examinée en détail dans un deuxième volet.

Les discussions ont montré que le facteur de réussite décisif pour retrouver rapidement un statut indemne de BVD réside dans l'éleveur lui-même et dans sa collaboration avec ses partenaires (vétérinaire de troupeau, autorités vétérinaires, autres personnes). D'une part, il se retrouve souvent dans une situation de BVD sans en être conscient, d'autre part, il a en main, avec un soutien, des instruments qui le guident pour sortir le plus tôt possible d'une situation de BVD.

7. Interview des vétérinaires

Dans le cadre de cette étude, des vétérinaires praticiens du canton de Fribourg ont été interrogés sur leur évaluation de la situation en matière de BVD.

De manière générale, il apparaît que la situation de la BVD est considérée comme "stagnante" par les vétérinaires. Ils regrettent que, malgré de gros efforts, les progrès ne soient pas plus visibles et plus rapides. Les infections BVD sans chaînes infectieuses apparentes sont notamment perçues comme un revers et sont difficiles à gérer lors des discussions avec les éleveurs.

Au cours du semestre d'hiver 2020/21, une clinique prononcée et des pertes d'animaux se sont ajoutées aux infections BVD proprement dites dans certaines exploitations. Cela a temporairement aggravé la situation. Au cours du dernier semestre d'hiver, ces cliniques prononcées ont en grande partie disparu sans qu'aucune explication suffisante n'ait été trouvée.

Le trafic des animaux, l'estivage et la biosécurité des exploitations sont généralement considérés comme des facteurs moteurs de l'évolution de la situation de la BVD. En ce qui concerne le trafic d'animaux, il ne faut pas seulement tenir compte de l'intensité, mais aussi de la complétude de la traçabilité.

L'alpage collectif est toujours considéré comme un élément central pour l'infection BVD inter-exploitations. Les améliorations de la biosécurité, en particulier autour de la date de vêlage, sont considérées comme les mesures les plus importantes pour influencer l'infection par la BVD au sein d'un élevage.

La mise en œuvre des mesures BVD dans les exploitations concernées est considérée comme très variable. En fonction des conditions de construction et d'exploitation, elle va de "très bonne" à "médiocre".

D'autres contraintes subies par les éleveurs peuvent également faire que la mise en œuvre des mesures soit variable dans le temps. Ici aussi, les mesures relatives au vêlage des animaux sont considérées comme essentielles.



Il n'est pas possible d'identifier un véritable modèle d'exploitations concernées. Les exploitations complexes et de grande taille, avec alpage et haute génétique, sont tendanciellement touchées - mais pas exclusivement.

En ce qui concerne le trafic d'animaux, la situation de la BVD pourrait s'améliorer si les contrôles liés à l'alpage étaient renforcés. Des mesures de contrôle sur les alpages eux-mêmes sont également mentionnées. En outre, certains se demandent si l'attribution de numéros d'exploitation BDTA supplémentaires apporte une plus-value.

La collaboration entre les détenteurs d'animaux et les vétérinaires est considérée comme positive. La collaboration avec le SAAV est également bonne en général. Le contact direct, les visites d'exploitation et les échanges directs sont importants. Le flux actif d'informations est essentiel pour éviter que des informations ne circulent de manière déformée par des voies détournées.

La sensibilisation à la biosécurité s'est accrue au cours des dernières années. Les éleveurs signalent davantage les lacunes qu'ils constatent en matière de biosécurité et sont prêts à y remédier. Les vétérinaires sont plus souvent interpellés à ce sujet dans la pratique et peuvent faire valoir leur expertise et leur rôle d'exemple.

En ce qui concerne la surveillance de la BVD, les mois d'été sont considérés comme critiques. Il existe une fenêtre temporelle de > 6 mois où la surveillance nationale (lait de tank) ne fournit pas de nouvelles informations. En raison de l'augmentation des naissances durant les mois d'hiver, les infections sont elles-mêmes plus fréquentes durant les mois d'été. Il faudrait alors disposer d'instruments permettant une détection plus rapide.

Une nouvelle intensification du dépistage général des veaux pourrait être un instrument, limité dans le temps et dans l'espace, permettant de réduire d'autres mesures. Les vétérinaires sont conscients que la mise en œuvre n'est pas simple et qu'elle est coûteuse. Ils mentionnent également que le canton de Vaud a fait de bonnes expériences avec le double échantillonnage des veaux dans les exploitations où des cas de BVD ont été détectés.

Du côté de l'OSAV, les vétérinaires souhaitent un suivi plus scientifique de l'éradication de la BVD. Certains aspects de la virulence et de la transmission du virus restent mal connus. A cet égard, les travaux sur le terrain devraient faire l'objet d'un suivi scientifique sous l'égide de l'OSAV et de nouvelles connaissances devraient en être tirées.

8. Conclusions sur les exploitations où la BVD est présente

Les travaux relatifs au rapport intermédiaire de la présente étude dans le canton de Fribourg ont permis d'identifier jusqu'à présent les raisons principales suivantes pouvant conduire à ce qu'un épisode de BVD dans une exploitation se prolonge de manière excessive et/ou provoque des dommages importants.

a) Structures d'exploitation complexes / taille des exploitations supérieure à la moyenne

Les élevages laitiers et les exploitations d'élevage multisites, avec des élevages partenaires (par exemple des communautés d'exploitation) et avec des situations changeantes au fil du temps, représentent un grand défi pour l'éradication de la BVD. Une taille d'exploitation supérieure à la



moyenne a tendance à prolonger la présence du virus dans l'élevage et à rendre la mise en œuvre des mesures complexe et laborieuse.

b) Restrictions en matière d'espace, de gestion de l'exploitation et/ou de possibilités de construction

Les éléments critiques de la chaîne d'infection BVD sont principalement les processus autour du vêlage et les contacts avec les animaux en gestation. Si, en raison des installations, de la gestion de l'exploitation et/ou de l'espace disponible, les animaux doivent être déplacés prématurément et/ou s'il existe des contacts qui favorisent la propagation du virus BVD, cela complique significativement le travail.

c) Biosécurité interne

La biosécurité interne comprend toutes les mesures visant à réduire la propagation du virus BVD au sein d'une exploitation. En font partie les processus d'exploitation, les mesures d'hygiène, la documentation et la structuration interne des groupes d'animaux. Si ces mesures ne sont pas bien définies et appliquées de manière conséquente, le virus se voit offrir des possibilités excessives de se maintenir dans l'élevage. C'est précisément dans la situation actuelle, où une grande partie de la population bovine est sensible au virus, que la biosécurité joue un rôle important.

d) Manque de connaissances ou autres priorités pour la mise en œuvre

Une connaissance fondamentale du virus de la BVD et de ses caractéristiques est une condition préalable à la mise en œuvre de mesures sur le long terme. Dans une exploitation d'élevage en particulier, la compréhension des relations entre la propagation interne du virus nécessite des connaissances sur la stratégie de survie du virus par la persistance. La propagation par des animaux infectés de manière transitoire ou par des voies indirectes prend également de l'importance dans une phase où la majeure partie de la population bovine est entièrement réceptive. Parallèlement à la BVD, d'autres défis peuvent être présents dans un élevage. Cela peut conduire à ne pas accorder la priorité nécessaire à la BVD.

9. Recommandations à l'attention du canton de Fribourg

Sur la base des discussions et des clarifications, quelques recommandations peuvent être faites dans le cadre de cette étude à l'attention du canton de Fribourg concernant la mise en œuvre du programme d'éradication de la BVD.

A) Il est indéniable que les efforts importants consentis dans le canton de Fribourg portent leurs fruits. Aussi bien le nombre d'exploitations avec des cas de BVD que le nombre total d'élevages concernés par les mesures BVD diminuent, même si l'on observe des cycles annuels et que la diminution n'est pas aussi rapide qu'espérée. Il est également clair que la charge pour les éleveurs est importante en raison de la lutte intensive menée pendant plusieurs années et qu'une lassitude s'installe. Malgré les objections justifiées, nous recommandons de maintenir la lutte contre la BVD à son niveau actuel. En guise de soutien, il est possible de mettre davantage



l'accent sur l'amélioration de la situation épidémiologique, notamment depuis 2021, en termes de communication.

- B) La mesure introduite au printemps 2021, selon laquelle l'échantillonnage des veaux nouveau-nés d'animaux sous séquestre dans les exploitations où la BVD a été détectée est effectué par les vétérinaires de troupeau (prise de sang), est coûteuse. Elle a cependant un effet direct en ce sens que la chronologie des prélèvements s'est nettement améliorée. Les échantillons arrivent plus tôt au laboratoire et les résultats sont disponibles rapidement. Grâce à cette mesure, le problème des animaux testés faussement négatifs a nettement diminué. De plus, elle intensifie l'interaction entre l'éleveur et son vétérinaire de troupeau sur la thématique de la BVD, ce qui est un élément central. Nous recommandons de maintenir cette mesure pour l'année 2022.
- C) Dans les exploitations où des cas de BVD ont été détectés, la sérologie peut aider à raccourcir le délai d'apparition des cas. Nous recommandons l'utilisation précoce de la sérologie, en particulier dans les structures d'exploitation complexes avec différents compartiments et éventuellement des espaces restreints. Elle permet d'obtenir une information sur la contamination du troupeau. De plus, il est possible de distinguer de manière ciblée les animaux non sensibles des animaux à risque et de fournir ainsi à l'éleveur des aides pour la gestion de son exploitation.
- D) S'il s'avère que la problématique des animaux faussement négatifs perde encore de son importance, l'échantillonnage des animaux morts dans les centres de collecte des cadavres pourra être revu. La situation dans le canton de Fribourg a gagné en clarté et l'échantillonnage dans les exploitations de cas de BVD par des vétérinaires a apporté une plus-value qualitative. Nous recommandons de limiter la tranche d'âge pour les prélèvements dans les centres de collecte des cadavres aux premiers mois de vie et de la supprimer complètement à moyen terme. Dans un premier temps, le prélèvement d'échantillons dans les centres de collecte des cadavres d'animaux peut éventuellement être réduit à un échantillonnage, afin de conserver l'élément de surveillance.
- E) Dans de nombreux élevages, il n'y a que des animaux interdits de déplacement. Dans environ 30% des élevages concernés, aucun virus n'a été détecté jusqu'à présent (sans cas de BVD). Il nous semble essentiel de prévenir de nouveaux cas de BVD en préparant activement le vêlage avec l'éleveur. Nous recommandons que, dans ces élevages et dans la mesure du possible, le vêlage des animaux interdits de déplacement soit organisé séparément du reste du cheptel, de manière à ce que, même en cas d'apparition d'un animal IP, le troupeau ne soit pas touché (pas de mesures de séquestres). La chaîne d'infection pourrait ainsi être interrompue efficacement.
- F) L'organisation autour du vêlage et des premiers jours de vie des veaux dans un élevage est l'élément central de la propagation de la BVD. Une bonne gestion du vêlage, y compris la biosécurité interne et externe (personnes et moyens), est souvent décisive pour qu'un élevage puisse interrompre rapidement la chaîne d'infection et se faire reconnaître à nouveau indemne de BVD dans un délai raisonnable. Nous recommandons de mettre l'accent sur ce point dans la formation continue. L'organisation spatiale, les mesures d'hygiène et la détention des veaux ne sont pas seulement déterminantes pour la BVD.



- G) L'alpage reste une phase critique. En raison du mélange d'animaux (partiellement gestants) de différentes exploitations, un événement viral non décelé d'une exploitation à risque peut se transmettre. C'est pourquoi les mesures de base de biosécurité sont à mettre en œuvre aussi sur l'alpage : il est important lors des vêlages sur l'alpage qu'une séparation systématique et conséquente du veau nouveau-né et de la vache parturiente soit opérée jusqu'à l'arrivée d'un résultat de laboratoire négatif. Il ne devrait pas y avoir de monte naturelle avec un taureau opérant sur plusieurs troupeaux. L'annonce sans faille d'avortement au SAAV est également déterminante.



Annexe 1

Vaccination

La vaccination contre le virus de la BVD a été abordée à plusieurs reprises lors des visites d'exploitations dans le canton de Fribourg. C'est pourquoi cet aspect est explicitement mentionné ici.

La vaccination contre la BVD est interdite en Suisse (ordonnance fédérale sur les épizooties). Cette décision repose sur la stratégie d'éradication officielle, expressément demandée par les fédérations d'élevage au début de la campagne. La population bovine nationale est en grande partie négative aux anticorps BVD, ce qui permet une détection rapide du virus et une surveillance efficace des troupeaux indemnes de BVD.

Lors des entretiens, les éleveurs ont parfois fait valoir que la vaccination était un moyen efficace de se protéger contre la BVD et ses dégâts. Des comparaisons avec la situation en France ont été faites. Ce faisant, on a oublié que la vaccination privée est surtout utilisée dans les régions où l'engraissement des bovins constitue une orientation importante de la production. L'objectif y est notamment de minimiser les effets au sein des animaux infectés de manière transitoire. Nulle part, la vaccination n'est utilisée comme instrument central de lutte coordonnée contre la BVD dans le but d'éradiquer les animaux IP. Aucune stratégie durable et officielle de lutte contre la BVD par la vaccination n'est connue.

La complexité de l'application d'une vaccination BVD dans les exploitations laitières et d'élevage visitées a tendance à être sous-estimée. Une vaccination devrait être utilisée à intervalles rapprochés sur différents segments des groupes d'animaux (groupes d'âge, stades de gestation, etc.). Cela est non seulement coûteux, mais prend également beaucoup de temps. De plus, elle ne permet de mettre en place qu'une protection partielle, car la protection foétale, justement, n'est pas toujours garantie par la vaccination.

Cette complexité de la vaccination BVD se manifesterait de manière excessive dans les exploitations visitées dans le canton de Fribourg. Comme le montre l'étude, il s'agit en grande partie d'élevages dont la taille du troupeau est supérieure à la moyenne, dont les structures d'exploitation sont complexes et dont les prestations d'élevage sont élevées. C'est précisément dans ces élevages que l'application correcte et ciblée de la vaccination BVD est coûteuse et très exigeante.

Un autre aspect est la séroconversion des animaux vaccinés. Celle-ci ne peut pas être distinguée d'une infection sur le terrain. Il faudrait donc prendre des mesures de précaution supplémentaires et limiter les mouvements d'animaux afin que les animaux vaccinés puissent être suivis dans toutes les exploitations et ne compliquent pas excessivement le programme national de surveillance de la BVD, voire ne le rendent encore plus coûteux.